

CLUB SAINT HUBERT DU NORD

Site : <http://www.clubssainthubertdunord.fr>

Séances de confirmation – Année 2010 - OSTRICOURT – Rue Jules Guesde - Ateliers Municipaux (CHOIX DE DATES A VOTRE CONVENANCE – de 18 H à 20 H le jeudi)

Samedi 09 Janvier (de 10 à 12 H & 14 à 17 H) – Samedi 13 Février (de 10 à 12 H & 14 à 17h00) –
Jeudi 4 Mars – Samedi 17 avril (de 10 à 12 H & 14 à 17h00) - Jeudi 6 Mai – Jeudi 03 Juin –
Jeudi 1^{er} Juillet - Jeudi 5 Août (14 à 17h00) – Jeudi 2 Septembre – Jeudi 7 Octobre – Jeudi 4 Novembre –

MAUBEUGE – les 3 et 4 AVRIL de 9h00 à 13h00 – Espace SCULFORT
DOUAI – les 12 et 13 JUIN de 10 à 12h00 – GAYANT EXPO
CAMBRAI – les 16 et 17 OCTOBRE de 9h00 à 11h00 – Palais des GROTTES

Age minimum de la confirmation

15 mois : Berger allemand - Briard – Bouvier des Flandres - Schnauzer géant - Dogue allemand - Dogue de Bordeaux - Mastiff – Hovawart - Bullmastiff - Matin de Naples - Montagne et Mâtins des Pyrénées - St Bernard - Terre Neuve - Landseer - Léonberg - Doberman - Rottweiler – Dogue du Tibet - Grand Bouvier Suisse - Bouvier Bernois - Samoyède - Akita Inu – Akita Américain - Esquimau du Groenland - Retrievers et Grands lévriers

10 mois : Epagneuls pékinois et japonais

12 mois : toutes les autres races

PAPIERS A PRESENTER LE JOUR DE LA CONFIRMATION

- Certificat de naissance ou pedigree étranger (**obligatoire**)
- Carte d'immatriculation au fichier de la SCC (Tatouage ou Transpondeur)
- Imprimé de demande de confirmation complété et signé (disponible en cas de besoin le jour de la confirmation)
 - Certificat de vaccination antirabique (**pour les races concernées et départements infestés**)

Montant de la participation (payable à l'inscription)

28 € pour le 1^{er} chien appartenant
26 € pour le 2^{ème} chien au
24 € les suivants même propriétaire

(IL N'Y AURA AUCUN ENGAGEMENT SUR PLACE)

Joindre un chèque ou un mandat du montant correspondant libellé à l'ordre du Club St Hubert du Nord et une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de l'accusé de réception qui précisera l'horaire de passage de votre chien.

Nous remercions les propriétaires des chiens concernés par la loi du 6 janvier et par l'arrêté ministériel du 27 avril 1999, de respecter les prescriptions contenues dans le texte officiel.

PS. IMPORTANT – Pour participer aux séances de confirmations, les bulletins de Participation sont à demander au moins 2 mois à l'avance à la société organisatrice. Nous attirons votre attention sur le fait que la clôture des engagements est généralement fixée à 1 mois avant la séance – passé ce délai l'engagement pourra ne plus être accepté.

CLUB SAINT HUBERT DU NORD

Séances de confirmation

OSTRICOURT - MAUBEUGE – DOUAI - CAMBRAI

DATE RETENUE A PRECISER : _____ 2010

LIEU RETENU A PRECISER : _____

BULLETIN DE PARTICIPATION

Race :

Sexe : Mâle - Femelle (rayer la mention inutile)

NOM DU CHIEN :

N° Identification : N° LOF (LOSH-NHSB-KC-VDH...)

Date de naissance : (merci de vérifier si votre chien a bien l'âge minimum pour la confirmation)

NOM et Prénom du propriétaire :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E.Mail :

J'exonère totalement le Club Saint Hubert du Nord de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même pour n'importe quel accident.

Date : Lu et approuvé - Signature

Bulletin d'inscription à retourner immédiatement (**recommandé refusé**)
(délai maximum de réception dès le nombre atteint) avec le paiement au
C.S.H.N. - 98, Avenue F. Mitterand – 62930 – WIMEREUX – Tél. 03.21.30.85.63 –
Mail : colettekiszczuk@orange.fr

Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de l'accusé de réception qui précisera l'heure de passage de votre chien.